

PLANNING MENSUEL

Identité de l'enfant							
Nom :		Prénom :					
Ecole :		Classe :					
Instituteur :							
NOVEMBRE 2025 Mensuel							
JOUR		PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI		
					MATIN Arrivé des enfants 8h30 - 9h00	APRES-MIDI Arrivé des enfants 13h30	
*Repas tirés du sac le Mercredi							
LUNDI	03						
MARDI	04						
MERCREDI	05						
JEUDI	06						
VENDREDI	07						
LUNDI	10						
MARDI	11	FERIE					
MERCREDI	12						
JEUDI	13						
VENDREDI	14						
LUNDI	17						
MARDI	18						
MERCREDI	19						
JEUDI	20						
VENDREDI	21						
LUNDI	24						
MARDI	25						
MERCREDI	26						
JEUDI	27						
VENDREDI	28						

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Date :

Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :

Jeudi 30 Octobre 2025*

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).

